

République Française
Département de Seine et Marne

Commune d'OBSONVILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	7	11

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Héléne, Maire, en session ordinaire.

Présents : COURTOIS Hervé, COUSIN Herminia, GUINET Nicolas, GAY Christian, DUPONT Marylène, PRUD'HOMME Grégory, BRIDET Héléne

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 2
Abstention : 0

Pouvoirs : GUINET Marie Cécile pourvoir à GUINET Nicolas, HOARAU Philippe pourvoir à DUPONT Marylène, APRILE Bernard pourvoir à COUSIN Herminia, BRIDET Lucile pourvoir à BRIDET Héléne

Secrétaire de séance : COUSIN Herminia

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le : 02/10/2024
Et
Publication ou notification du :
02/10/2024

D2024.09.31 – TRANSFERT DE LA DELEGATION COMMUNALE EAU POTABLE

Absence de quorum à la réunion du mercredi 18 septembre 2024 à 19h30

Vu la démission de Monsieur Jean-Michel BRIDET en date du 31 juillet 2024 en tant que membre titulaire de la Commission Eau potable

Vu la délibération n°D2024.07.26 transférant la délégation à Monsieur GUINET Nicolas en date du 15 juillet 2024

CONSIDERANT l'aide urgente et nécessaire dans le suivi de notre ressource et gestion en eau potable

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'un suivi afin de procéder au contrôle des eaux potable ainsi que de l'entretien du château d'eau.

CONSIDÉRANT qu'il convient de disposer d'une expertise et d'un accompagnement des procédures en lien avec la surveillance et la gestion de l'eau potable

CONSIDÉRANT l'organisation de la distribution de l'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées et pluviales relève de la commune.

CONSIDÉRANT la proposition de candidature de Monsieur BRIDET Thibault serait intéressé de reprendre la place de membre titulaire,

CONSIDERANT les difficultés de Monsieur GUINET Nicolas durant le mois d'août 2024 et notamment dans le suivi de la procédure de traitement de l'eau

Après en avoir délibéré,

DESIGNE le transfert de la délégation communale à Monsieur GUINET Nicolas, au titre de Membre Titulaire de la Commission Eau Potable et Monsieur PRUDHOMME Grégory en Suppléant

APPROUVER les nouveaux membres titulaires et suppléants proposés

AUTORISE Madame le Maire à confier la régie d'eau Potable Communale à Messieurs GUINET Nicolas et PRUD'HOMME Grégory

Délibération votée à la majorité (9 pour 2 contre)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



Pour copie conforme :
En Mairie, le 25 septembre 2024

Héléne BRIDET,
La Maire.